

SCOT

AGGLOMÉRATION
LYONNAISE 2030



2017

LE SCOT EN MARCHÉ

RAPPORT
D'ACTIVITÉS





Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise couvre 74 communes réunies au sein de la Métropole de Lyon, des communautés de communes de l'Est lyonnais (CCEL) et du Pays de l'Ozon (CCPO).

Il dessine l'avenir de l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2030 sur quelques grands sujets de la vie quotidienne (habitat, déplacements, commerces et services, économie, environnement, etc.).

Une recherche de cohérence à toutes les échelles !

La mise en œuvre d'un Scot constitue un exercice à part entière, souvent complexe, qui nécessite une bonne maîtrise des différentes échelles de projets pour lesquels le SEPAL est amené à formuler un avis. Que ce soient pour des permis de construire d'une certaine ampleur, des décisions en commission départementale commerciale ou cinématographique, des plans locaux d'urbanisme ou encore des contributions pour des schémas régionaux, le SEPAL mesure la compatibilité de ces projets avec les seules orientations inscrites dans le Scot de l'agglomération lyonnaise et promeut ainsi un territoire toujours plus cohérent.

Au-delà de la mise en œuvre du Scot, le syndicat s'implique fortement à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise en étroite collaboration avec les Scot voisins. Échelle qui permet d'échanger aujourd'hui avec les représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'élaboration du futur SRADDET.

N'oublions pas enfin l'échelle nationale, puisqu'en siégeant à la Fédération Nationale des Scot, le SEPAL participe activement aux discussions portant sur des échanges d'expériences ou d'éventuelles évolutions législatives.

Ce rapport d'activités vous détaille plus finement ce travail d'articulation des échelles. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Yves SECHERESSE

1^{er} Vice-Président du SEPAL



ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

En prise avec le territoire

En 2017, le SEPAL s'est employé à mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur son territoire. Il a également, grâce à l'expertise du Conseil de Développement de la Métropole de Lyon, pu nourrir ses réflexions de nouveaux enjeux prospectifs.



LA MODIFICATION DU SCOT APPROUVÉE

Après deux années de travail, le projet de modification du Scot de l'agglomération lyonnaise a été approuvé par le Conseil Syndical le 19 mai 2017. Cette modification a permis de mettre en conformité le Scot avec le Code de l'Urbanisme lui-même modifié par la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE), mais également avec les nouveaux documents « supra-SCoT » (DTA, SDAGE, PGRI et SRCE) et d'intégrer les communes de Lissieu et Quincieux à son périmètre.

PARTAGER LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION RÉGLEMENTAIRE DU SCOT

Menée en 2016, l'évaluation réglementaire du Scot a permis au SEPAL d'éclairer l'évolution de l'agglomération lyonnaise depuis 2010. Pour partager ces analyses avec les élus et partenaires du SEPAL, un poster présentant les principaux indicateurs de cette trajectoire 2010-2016 a été réalisé et plusieurs réunions d'informations organisées en 2017.



RÉGARDS CITOYENS SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Saisi par le SEPAL au début de l'année 2017, le Conseil de Développement (CDD) de la Métropole de Lyon a complété l'évaluation quantitative du Scot par une approche sensible et citoyenne des transformations du territoire. Trois séances de travail co-animées par les membres du CDD et le personnel du SEPAL ont fait ressortir plusieurs axes prospectifs, à même de questionner l'avenir :

- **Considérer les « stocks » autant que les « flux »** : Au-delà de ses objectifs de production de nouveaux logements ou sites d'activités, le Scot doit intégrer les évolutions au sein des parcs de logements et d'activités existants.
- **Considérer le « soft » autant que le « hard »** : le Scot devrait « dépasser » la seule planification d'équipements pour mieux prendre en compte la dimension sociétale de la quotidienneté et de la qualité de vie des habitants.
- **Des polarités aux bassins de vie ?** : les observations du CDD amènent à privilégier la notion de bassin de vie à celle de polarité, considérée comme plus pertinente pour organiser le maillage et l'offre du territoire.

Ce « regard citoyen » a été présenté par Madame Anne-Marie COMPARINI, Présidente du CDD, lors d'un Bureau du SEPAL dédié.

10^e ENQUÊTE CONSOMMATEURS : DES COMPORTEMENTS D'ACHATS EN ÉVOLUTION

Réalisée par la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne avec plusieurs partenaires*, la 10^e enquête Consommateurs publiée en septembre 2017, à laquelle le SEPAL a participé techniquement et financièrement, révèle notamment que :

- Le potentiel de consommation reste sous contrainte, soutenu aujourd'hui principalement par la croissance démographique,
- Les circuits de distribution traditionnels sont challengés par l'émergence du numérique (internet, drive,...),
- La consommation responsable, alternative et locale augmente sensiblement,
- Les modalités de consommation évoluent : baisse de l'usage de la voiture, progression de la marche à pied, réduction du temps consacré aux courses, utilisation plus forte des options de livraison/retrait...

* la Métropole de Lyon, La Ville de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, le SEPAL, le Syndicat Mixte Beaujolais et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais



707 M€

de chiffre d'affaires pour les achats réalisés sur internet, premier « pôle » d'achat de la région lyonnaise devant le centre commercial de la Part Dieu

2018 Perspectives

Le SEPAL s'est fixé les priorités suivantes :

- la finalisation de l'étude sur les motifs des transferts des entreprises artisanales de l'agglomération lyonnaise ;
- l'analyse par bassin de vie de la 10^e enquête Consommateurs,
- la mise à jour des cartographiques du bruit sur l'ensemble des communes de l'agglomération lyonnaise, en partenariat avec Acoucité ;
- la poursuite de la mise à jour des indicateurs de suivi du Scot,
- le lancement d'un travail de prospective des besoins fonciers du territoire au-delà de 2030.



PARTAGER ET RELAYER LE PROJET

Veiller à la cohérence du développement territorial

Le SEPAL poursuit de manière constante la mise en œuvre du Scot à toutes les échelles, à travers les commissions au sein desquelles il siège ou par le biais des actions développées par ses partenaires.

UNE FORTE ACTIVITÉ AU SEIN DE LA CDAC

L'année 2017 a été une année riche en dossiers commerciaux, dont la CDAC a pu saisir. D'importants dossiers ont été instruits : le Puisoz à Vénissieux, le Grand Hôtel Dieu à Lyon, la requalification de la gare de la Part-Dieu, le déplacement (avec extension le cas échéant) d'enseignes sur le quartier des Girondins à Lyon et sur les communes de Genay, Meyzieu ou Saint-Priest. Le SEPAL a émis un avis favorable à l'ensemble de ces projets.



UNE APPROCHE UNIVERSITAIRE SUR LA NATURE DANS LES ESPACES PÉRIURBAINS

Pour la troisième année consécutive, le SEPAL a confié en 2017 à des étudiants de l'université Lyon 2 le soin d'observer la manière dont les habitants des espaces périurbains se représentaient leurs lieux de vie. Il s'agissait cette année de se focaliser sur leurs représentations et pratiques de la « nature ». Trois nouveaux terrains ont été étudiés : Simandres, Saint-Bonnet-de-Mure et Dardilly. Cette étude a notamment relevé la nécessité pour les collectivités d'« aménager » la nature pour la rendre praticable, apaisante et sécurisante.



Parc des Pachottes à Simandres

RÉVISION DES PLANS ET PROGRAMMES LOCAUX

En 2017, le SEPAL s'est fortement mobilisé sur le projet de PLU-H de la Métropole de Lyon. Trois Bureaux ont été dédiés à l'analyse de ce projet, qui constitue un maillon essentiel de la mise en œuvre du Scot de l'agglomération lyonnaise. Le SEPAL a également analysé et émis un avis favorable au Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise qui a été approuvé fin 2017. Il a poursuivi l'accompagnement des 9 communes de la CCEL et de la CCPO engagées dans la révision de leur PLU et s'est prononcé sur le PLU de Communay, le PLH de la CCEL et la SLGRI de l'aire métropolitaine lyonnaise.

LE PROJET DE PLU-H DE LA MÉTROPOLIS DE LYON

Depuis 2011, le SEPAL est associé à la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat de la Métropole de Lyon. Arrêté le 11 septembre 2017 et soumis à l'avis des personnes publiques associées, le projet de PLU-H de la Métropole respecte les principes fondamentaux d'aménagement et de développement inscrits dans le Scot, comme en témoignent les quelques chiffres suivants :



8 500

logements produits par an : c'est l'objectif du PLU-H, à comparer aux 7 500 prescrits à minima par le Scot à son échelle. Un objectif ambitieux mais nécessaire pour répondre aux tensions du marché et limiter la périurbanisation.



83%

du développement au sein des polarités du Scot. Le PLU-H conforte notamment le rôle majeur de Lyon-Villeurbanne dans la production résidentielle (47% du développement).



45%

du territoire de la Métropole de Lyon maintenu en espaces naturels ou agricoles. 600 ha de zones urbaines ou à urbaniser du précédent PLU ont été reclassés en zones agricoles ou naturelles dans ce nouveau projet.



1 700 HA

environ pour l'extension de l'urbanisation (4 000 ha prévus par le Scot à son échelle). La politique de modération de la consommation d'espace engagée depuis une quinzaine d'années se poursuit.

PLUH

Le projet de PLU-H sera soumis à enquête publique au 1^{er} semestre 2018 et son approbation est prévue pour la fin 2018.

2018 Perspectives

Afin de poursuivre son rôle de « passeur » des orientations du Scot auprès des collectivités, le SEPAL se donne les priorités suivantes pour 2018 :

- l'accompagnement des collectivités dans la finalisation de leurs PLU devant se mettre en compatibilité avec le Scot (notamment sur les communes de Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Pierre-de-Chandieu, Jons, Chaponnay, Marennes et Communay) ;
- la valorisation et la communication d'une synthèse des résultats des travaux universitaires de ces trois dernières années sur le vécu des habitants de la périphérie de l'agglomération lyonnaise.

Animer nos partenariats

Le SEPAL poursuit sa mobilisation au sein de la démarche Inter-Scot. 2017 a été l'occasion d'initier un dialogue avec la Région Auvergne Rhône Alpes sur le schéma régional d'aménagement du territoire en cours d'élaboration.



LES CHANTIERS DE L'INTER-SCOT

En 2017, l'Inter-Scot s'est mobilisé principalement sur trois chantiers : la transition énergétique à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise (production d'un état des lieux définissant enjeux et leviers), les paysages (création de livrets thématiques relevant les composantes et enjeux paysagers) et la formalisation d'une contribution commune au SRADDET porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



CONDUIRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE L' AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE

La démarche Inter-Scot a finalisé en 2017 une étude sur la transition énergétique à mener à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Bien que de nombreuses démarches et initiatives soient engagées pour mener à bien la transition énergétique, les marges de progrès restent importantes. Dans cette perspective, les Scot sont des leviers stratégiques majeurs : l'aménagement spatial et économique des territoires permettrait de réduire la demande énergétique finale de près de 50 %.

L'étude révèle également l'importance du dialogue entre acteurs de l'énergie et de l'urbanisme dans des scènes « non institutionnalisées », comme celles qu'offrent Scot et Inter-Scot. Enfin, pour augmenter le degré d'autonomie énergétique de l'aire métropolitaine lyonnaise, l'un des grands enjeux réside dans la recherche des complémentarités entre villes et campagnes dans la production d'énergies renouvelables ou dans l'organisation cohérente des réseaux d'énergie décentralisés de demain.

UNE CONTRIBUTION AU SRADDET

Le lancement du chantier « SRADDET » était très attendu par les Scot regroupés dans la démarche Inter-Scot. Ce nouveau schéma élaboré à l'échelle régionale fixera des règles opposables aux Scot.

Dès la procédure de concertation lancée, les présidents des 13 Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise ont jugé utile de porter à l'attention de la Région les enjeux et la vision qu'ils ont de ce vaste territoire, dans une contribution remise le 7 novembre dernier, qui reprend l'essentiel des orientations inscrites dans « le chapitre commun métropolitain ».



8 MILLIARDS D'EUROS (soit 2 473 € par habitant), c'est le montant de la facture énergétique de l'aire métropolitaine lyonnaise dont 40 % du fait des consommations d'énergie dans les transports de personnes et de marchandise.

2018 Perspectives

Le SEPAL poursuivra son implication dans les groupes projets thématiques de l'Inter-Scot (mobilité, interdépendances territoriales liées aux ressources naturelles, urbanisme commercial,...) et dans l'élaboration du SRADDET.



FÉDÉRER LES SCOT À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE

Une implication forte à l'échelle régionale et nationale

Membre actif de la Fédération Nationale des Scot (FNS), le SEPAL co-anime et est associé à de nombreuses réflexions à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et sur le territoire national.



UN ENGAGEMENT À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le SEPAL siège au Conseil d'administration et au Comité technique de la Fédération Nationale des Scot (FNS) et contribue ainsi aux prises de décision de la Fédération.

Il co-anime le Club Energie-Climat de la FNS qui rassemble des Scot et des professionnels de l'énergie afin d'identifier les moyens d'intégrer davantage les enjeux énergétiques et climatiques au sein de ces documents stratégiques.

Il a également suivi et co-animé une étude « Scot et urbanisme commercial » qui servira de base d'échanges aux prochaines Rencontres Nationales des Scot prévues à Amiens en juin 2018.

UN RÔLE D'ANIMATEUR À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

En tant que référent régional de la FNS, le SEPAL est chargé depuis 2014 de l'animation du réseau des Scot à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, il a organisé en partenariat avec le CNFPT deux rencontres régionales, l'une portant sur la mise en œuvre et l'évaluation des Scot, l'autre sur les stratégies commerciales à l'échelle d'un Scot.

Une des séances de travail des Scot d'Auvergne-Rhône-Alpes a porté sur leurs attentes vis-à-vis du SRADDET, porté par la Région. Elle a permis de formaliser la contribution commune remise à la Région.



La rencontre régionale des Scot du 2 février 2017 à Saint-Martin-d'Hères

2018 Perspectives

Le SEPAL poursuivra son implication :

- au Conseil d'administration et au Comité technique de la FNS,
- dans l'organisation et l'animation des rencontres régionales des Scot ;
- dans l'animation du Club Energie-Climat de la FNS,
- dans la mobilisation des Scot dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.

LE SEPAL

Créé en 1985 et refondé en 2002, le SEPAL, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, a reçu des différentes collectivités qui le composent la compétence pour élaborer le Scot. Il assure aujourd'hui le suivi de sa mise en œuvre, en lien étroit avec les collectivités membres et les territoires partenaires.

LE SEPAL, FAITS ET CHIFFRES 2017

BILAN BUDGÉTAIRE

840 407 €
de dépenses
de fonctionnement

soit une baisse de 9% par rapport à 2016



L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SEPAL

Emmanuel GIRAUD,
Directeur

Laurine COLIN,
Chargée de mission

Jérémie TOURTIER,
Chargé de mission

Laetitia CAPLIER,
Assistante

Nicolas PECH,
Chargé de mission en CDD

IMPLICATION DES ÉLUS



8 bureaux,
dont un délocalisé
à Saint-Symphorien
d'Ozon



**2 Conseils
Syndicaux**



MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET D'ÉTUDES

- **ADAGE Environnement**
Bureau d'étude pour accompagner le SEPAL sur le volet environnemental de la modification du Scot
- **Université Lyon 2 – IUL**
Mission d'étude sur le thème de la densification perçue par les habitants
- **CINCO**
Cabinet spécialisé pour accompagner le SEPAL dans sa communication
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône**
Mission d'étude sur le thème des besoins et parcours immobiliers des artisans dans l'agglomération lyonnaise
- **Cabinet Soler Couteaux/Llorens**
Cabinet d'avocat pour accompagner le SEPAL dans la bonne mise en forme de la procédure de modification du Scot

LE FONCTIONNEMENT DU SEPAL

LE CONSEIL SYNDICAL, ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est composé de 26 élus représentant les collectivités membres du Syndicat.

LE BUREAU, L'EXÉCUTIF

Il est composé du Président du SEPAL et de 14 membres élus.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Elle est en charge de la mise en œuvre du Scot et de la gestion du Syndicat.

LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

MÉTROPOLE DE LYON

Anne BRUGNERA
Conseillère à la Métropole de Lyon
Adjointe au Maire de Lyon

Pascal CHARMOT
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de Tassin la Demi-Lune

Jean-Luc DA PASSANO
Vice-Président à la Métropole de Lyon
Maire d'Irigny

Valérie GLATARD
Conseillère à la Métropole de Lyon
Maire de Neuville sur Saône

Stéphane GOMEZ
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de Vaulx-en-Velin

Jean-Michel LONGUEVAL
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de Bron

Catherine PANASSIER
Conseillère à la Métropole de Lyon
Adjointe au Maire du 3^e Arrondissement

Gaël PETIT
Conseiller à la Métropole de Lyon
Adjoint au Maire de Caluire-et-Cuire

Yolande PEYTAVIN
Conseillère à la Métropole de Lyon
Adjointe au Maire de Vénissieux

Clotilde POUZERGUE
Conseillère à la Métropole de Lyon
Adjointe au Maire d'Oullins

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

Patrice BERTRAND
Conseiller Communautaire de la CCPO
Adjoint au Maire de Communay

Raymond DURAND
Vice-Président de la CCPO
Maire de Chaponnay

LE BUREAU AU 1^{ER} JANVIER 2017

Gérard COLLOMB
Président du SEPAL
Président de la Métropole de Lyon
Sénateur-Maire de Lyon



Michel FORISSIER
2^e Vice-président
Conseiller à la Métropole de Lyon
Sénateur-Maire de Meyzieu



Michèle VULLIEN
4^e Vice-présidente
Vice-Présidente à la Métropole de Lyon
Maire de Dardilly



Bruno CHARLES
7^e Vice-président
Vice-Président à la Métropole de Lyon
Conseiller d'arrondissement Lyon 7



Denis BOUSSON
Conseiller à la Métropole de Lyon
Maire de St-Didier-au-Mont-d'Or



Jean-Pierre JOURDAIN
Vice-président de la CCEL
Maire de St-Bonnet-de-Mure



Gilbert MARBOEUF
Vice-président de la CCEL
Maire de Pusignan



Ronald SANNINO
Conseiller à la Métropole de Lyon
Conseiller d'arrondissement Lyon 9



Jean-Yves SÉCHERESSE
1^{er} Vice-président
Président délégué
Conseiller à la Métropole de Lyon
Adjoint au Maire de Lyon



Paul VIDAL
3^e Vice-président
Président de la CCEL
Maire de Toussieu



José RODRIGUEZ
5^e Vice-président
Vice-président de la CCPO
Maire de Simandres



Sylvie CARRE
Représentante de la CCPO
Adjointe au Maire de St-Symphorien-d'Ozon



Richard LLUNG
Vice-Président à la Métropole de Lyon
Adjoint au Maire de Villeurbanne



Daniel VALÉRO
Vice-président de la CCEL
Maire de Genas

SCOT

AGGLOMÉRATION
LYONNAISE 2030



sepal
syndicat mixte d'études
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Immeuble Porte Sud
4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon
Tél. 04 26 99 34 02 - Fax 04 26 99 34 07
www.scot-agglolyon.fr